RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ATTESTATION DU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES (SIE) OU DE LA DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES DEMANDÉE AU TITRE DE LA PROCÉDURE DE LIQUIDATION AMIABLE

FINANCES PUBLIQUES

En application de l'article R237-7 du Code de commerce le liquidateur doit déposer une attestation de régularité fiscale au greffe du tribunal de commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés. La présente attestation se substitue à l'attestation de régularité fiscale délivrée dans le cadre des marchés publics, lorsque la société ne relève pas des impôts commerciaux.

Désignation du demandeur

DÉNOMINATION :

SCI A C Z S

ADRESSE du principal établissement ou du domicile de l'exploitant :

6 DE L'HERBE A RUE

54420 SAULXURES LES NANCY

N° SIRET : 440170348 00021

Date et lieu SAULXURES. Le 05/05/2025.

[redacted]

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la demande : 05/05/2025

Il est attesté que, la SCI A C Z S

est en règle au regard des obligations fiscales lui incombant.

Date : 05 mai 2025

Signature et cachet du Chef de service

[redacted]

Régine RENAUD
Contrôleur principal
des Finances publiques

SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES
DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Cité administrative - 45 rue Sainte-Catherine - BP 64319
54043 NANCY CEDEX
Mél : sie.meurthe-et-moselle@dgfip.finances.gouv.fr
Tél : 03 83 85 47 72 Accueil sur rendez-vous